

PRESENTS

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 juillet à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de M. CAVEL Olivier, Maire.

Présents :

CAVEL Oliver	X	FOUCHART Sandrine	X
FOURNIER Laurent	X	LAHEMADE Mathieu	Excusé
LAMBOT Nicolas	X	GABALLO Sylvain	X
CHIGNOLA Jérôme	X	DUFOUR Alexandre	X
DURAND Marion	X		
TREMLET Ingrid	X		
PICAULT Delphine	X		
LAFOND Séverine	X		

Madame LAFOND Séverine, Secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. **Délibération : Subvention association Entente Sportive Evergnicourt-Neufchâtel**
2. **Délibération : Création régie de recettes manifestations diverses**
3. **Délibération : Devis complémentaire - terrain de foot**
4. **Délibération : Travaux de l'allée des Tilleuls (devis + reclassement)**

1. DELIBERATION N°

Subvention association Entente Sportive Evergnicourt-Neufchâtel

Une subvention de 650€ sera versée à la nouvelle association de football.

Vote de la délibération :

Vote pour : 11 / Vote contre : / Abstention : / Excusé : 1

2. DELIBERATION N°

Création régie de recettes manifestations diverses

Afin d'encaisser des recettes dans le cadre de manifestations diverses (chèques ou espèces), il est nécessaire de créer une régie de recettes.

Messieurs LAHEMADE et DUFOUR seront respectivement régisseur titulaire et régisseur suppléant.

Vote de la délibération :

Vote pour : 11 / Vote contre : / Abstention : / Excusé : 1

3. DELIBERATION N°

Devis complémentaire Terrain de foot – remise en état du terrain

Travaux complémentaires : traitement sélectif des trèfles. Supplément de 504€ TTC. Au regard de la division de l'équipe, il est décidé que ce type de travaux n'est pas nécessaire.

Vote de la délibération :

Vote pour : 1 / Vote contre : 8 / Abstention : 1 / Excusé : 1

4. DELIBERATION N°

Travaux de l'allée des Tilleuls (devis et reclassement)

Il est possible qu'une subvention de 40% nous soit accordée (subvention de l'état).
Validation de l'inspection des réseaux EU/EP. Travaux préliminaires (2556€ TTC)

Reclassement : le département de l'Aisne refuse la réévaluation de la rue. Si on refuse leur proposition, la commune sera contrainte de faire une convention avec le département pour effectuer les travaux envisagés. Une réflexion est nécessaire.

Evergnicourt, le 10 juillet 2024
Le Maire,

Olivier CAVEL